

Rapport du **Président** **du Conseil d'Administration** *de la Compagnie Plastic Omnium* *au titre de l'exercice 2009*

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte dans ce rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration de la Compagnie Plastic Omnium (ci-après « la Société ») au cours de l'exercice 2009 ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Le présent rapport a été présenté par le Président-Directeur Général au Conseil d'Administration qui l'a approuvé lors de sa réunion du 16 mars 2010 et a été établi par le Secrétariat Général et la Direction des Risques.

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

1.1. Gouvernement d'entreprise

> Adhésion au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF

Le Conseil d'Administration se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF de décembre 2008 en ayant constaté que la Société se conformait à la quasi-totalité des recommandations dudit Code. Il est notamment précisé que le Conseil d'Administration exerce, dans son ensemble, les fonctions généralement déléguées à un Comité de Sélection ou de nominations ainsi qu'à un Comité des Rémunérations.

> Existence d'un Règlement Intérieur du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est doté depuis 2004 d'un Règlement Intérieur qui définit ses règles et modalités d'organisation ainsi que les obligations des administrateurs, conformément ou en complément des dispositions légales et statutaires.

> Cumul des fonctions de Président et de Directeur Général

Le Conseil d'Administration a, lors de sa réunion du 11 septembre 2002, opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, qui sont exercées par Monsieur Laurent Burelle.

1.2. Composition du Conseil d'Administration

Il est rappelé que le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF précise que dans les sociétés ayant un actionnaire de contrôle, comme c'est le cas pour la Compagnie Plastic Omnium, la part des administrateurs indépendants doit être d'au moins un tiers.

Le règlement intérieur de la Compagnie Plastic Omnium stipule que la moitié au moins des membres du Conseil d'Administration doivent être des administrateurs indépendants, c'est-à-dire n'entretenant avec la Société, son Groupe ou sa Direction aucune relation risquant de compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2009, le Conseil d'Administration de la Compagnie Plastic Omnium était composé de 12 membres, dont quatre représentent l'actionnaire majoritaire. Les huit autres administrateurs remplissent les critères d'indépendance prévus par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, étant précisé que trois d'entre eux sont administrateurs de la Société depuis plus de 12 ans.

Les membres du Conseil réunissent des compétences managériales, industrielles et financières de premier plan.

Chaque administrateur est nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires, sur proposition du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans, renouvelable sans limitation jusqu'à 80 ans. Chaque administrateur doit posséder à titre de garantie 100 actions de la Société pendant la durée de son mandat.

La composition du Conseil d'Administration de la Compagnie Plastic Omnium figure pages 16 et 17 du Rapport Annuel.

La liste des mandats et fonctions exercées durant l'exercice 2009 par chaque mandataire social figure pages 100 et suivantes du Rapport Annuel.

1.3. Missions du Conseil d'Administration

Le Règlement Intérieur du Conseil précise que, conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil d'Administration a principalement pour mission :

- de se saisir de toute question intéressant la bonne marche de l'entreprise et d'en délibérer ;
- de procéder aux vérifications et contrôles qu'il juge opportun, de contrôler la cohérence générale des comptes et des principes comptables retenus ;
- d'arrêter les comptes sociaux et consolidés annuels, présentés par le Président du Conseil d'Administration et contrôlés et commentés au préalable par le collège des Commissaires aux Comptes, puis certifiés par ces derniers pour être présentés à l'Assemblée Générale des actionnaires ;
- d'arrêter les comptes semestriels ;
- de veiller à l'exactitude de l'information financière fournie aux actionnaires et au marché ;
- de déterminer les grandes orientations de l'activité de la Compagnie Plastic Omnium et de suivre leur mise en œuvre ;
- d'arrêter les objectifs stratégiques significatifs de la Compagnie Plastic Omnium présentés par le Président du Conseil d'Administration et de s'assurer de la mise en place des moyens financiers adéquats pour atteindre ces objectifs.

1.4. Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et au moins quatre fois par an.

Pour lui permettre d'exercer pleinement ses missions, et conformément aux dispositions de son règlement intérieur, le Conseil d'Administration bénéficie d'informations régulières du Président dans les domaines spécifiques suivants :

- les prévisions de compte de résultat,
- l'évolution de l'endettement et de la structure financière de la Société ;
- le rapport de gestion, les états financiers et le rapport relatif au contrôle interne ;
- l'évolution des indicateurs environnementaux et de sécurité au travail.

En outre, le règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoit que sont soumises à une délibération préalable du Conseil d'Administration, les opérations (acquisitions, fusions, cessions, prises de participations et de retraits) que le Président juge comme étant significatives car susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe ou de modifier dans des proportions importantes sa structure financière ou son périmètre d'activité.

1.5. Évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration

Le règlement intérieur stipule que le Conseil procède chaque année à une évaluation de son propre fonctionnement ; celle-ci s'effectue sur la base des réponses des membres du Conseil d'Administration à un questionnaire qui leur est adressé portant sur le fonctionnement de ce Conseil au cours de l'exercice écoulé, et plus particulièrement :

- l'adéquation et l'exercice de ses missions ;
- la fréquence et la durée de ses réunions ;
- la qualité et le délai de l'information dont le Conseil d'Administration d'une part et chacun de ses membres d'autre part, disposent pour délibérer utilement ;
- le fonctionnement et la composition du Comité des Comptes.

Pour l'exercice 2009, les réponses à ce questionnaire indiquent la pleine satisfaction des administrateurs quant au fonctionnement du Conseil au cours de cet exercice.

Les administrateurs ont souligné la qualité et l'exhaustivité de l'information transmise, notamment quant à la stratégie menée par l'entreprise, l'organisation des débats en séance ainsi que les délais de transmission des informations nécessaires aux délibérations du Conseil d'Administration. La qualité du travail du Comité des Comptes et sa restitution lors des séances du Conseil d'Administration ont également été soulignées.

1.6. Compte-rendu de l'activité du Conseil au cours de l'exercice 2009

Le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois en 2009 pour des réunions d'une durée moyenne de trois heures. Le taux de participation a été de 95 %.

À chacune de ces réunions une analyse détaillée des résultats du Groupe a été présentée au Conseil. Lors des réunions des 12 mars et 21 juillet 2009, le Conseil a procédé à l'examen des comptes de l'exercice 2008 et du premier semestre 2009.

À l'occasion de chacune de ses séances, le Conseil a également été amené à examiner l'état de la trésorerie de la Société et de ses liquidités, ainsi que la mise en œuvre de sa stratégie.

1.7. Le Comité des Comptes

> Création – Composition

Le Comité des Comptes créé en 1996 complète l'exercice des missions et la réalisation des objectifs du Conseil d'Administration ; il est composé de quatre administrateurs indépendants, avec une présidence tournante tous les trois ans.

> Missions

Le Comité des Comptes a notamment pour mission :

- d'examiner les comptes annuels et semestriels préparés et présentés par le Président du Conseil d'Administration et contrôlés et commentés par les Commissaires aux Comptes, et d'approfondir certains éléments avant leur présentation au Conseil d'Administration ;
- d'étudier les principes et règles comptables utilisés lors de l'établissement des comptes ;
- de s'assurer de la bonne application des règles comptables ;
- de donner un avis sur la proposition du Président-Directeur Général relative à la nomination des Commissaires aux Comptes ainsi qu'au renouvellement éventuel de leur mandat ;
- d'examiner les conclusions faites par les Commissaires aux Comptes, leurs recommandations et leur suivi éventuels ;
- de veiller au respect des règles garantissant l'indépendance des Commissaires aux Comptes et la réalisation de leur mission dans des conditions satisfaisantes ;
- d'examiner, s'il l'estime nécessaire, les procédures de contrôle interne mises en place par la Société ;
- d'examiner les sujets susceptibles d'avoir un impact financier significatif pour le Groupe.

Le Comité des Comptes se réunit chaque fois qu'il l'estime nécessaire et au moins deux fois par an, préalablement aux réunions du Conseil dont l'ordre du jour porte sur

l'arrêté des comptes semestriels et annuels ou toute délibération concernant les comptes.

> Travaux sur l'exercice 2009

Le Comité des Comptes s'est réuni deux fois en 2009 pour l'examen des résultats annuels 2008 et celui des résultats semestriels 2009 et a rendu compte de ses conclusions au Conseil. Le taux de participation a été de 100 %.

Le Directeur Général Délégué, le Directeur Financier, le Directeur des Risques ainsi que les Commissaires aux Comptes ont été invités à participer aux travaux du Comité des Comptes.

1.8. Rémunération des mandataires sociaux

Les principes et règles selon lesquels le Conseil d'Administration arrête les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont présentés pages 83 et suivantes du Rapport Annuel.

1.9. Informations complémentaires

- Le présent rapport sera présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires convoquée le 29 avril 2010. Les conditions et modalités de participation à cette Assemblée sont exposées dans les Statuts de la Compagnie Plastic Omnium (article 16) ainsi que sur le site Internet www.plasticomnium.com.
- En application des dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce, les informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique figurent dans le Rapport de gestion et dans les statuts de la Compagnie Plastic Omnium.
- Le Code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF est disponible au siège administratif de la Société et sur son site Internet www.plasticomnium.com

2. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

2.1. Objectifs de la Société en matière de contrôle interne et de gestion des risques

> Définition et objectifs du contrôle interne et de la gestion des risques

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de la Compagnie Plastic Omnium vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- la mise en œuvre efficace et maîtrisée des orientations et objectifs fixés par la Direction Générale ;

- le bon fonctionnement des processus internes de la Compagnie, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs du Groupe ;
- la fiabilité des informations financières.

Le dispositif de contrôle interne joue ainsi un rôle important dans la conduite des activités de la Compagnie Plastic Omnium. Toutefois, ce dispositif ne peut fournir une garantie absolue, tant sur l'atteinte des objectifs qu'elle s'est fixés que sur l'élimination des risques pesant sur la Compagnie.

La Compagnie Plastic Omnium travaille au développement de son dispositif de contrôle interne dans une démarche permanente de progrès qui s'appuie en particulier sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence de l'AMF.

> Périmètre retenu

Ce rapport décrit le dispositif de contrôle interne de la Compagnie Plastic Omnium, société de tête du groupe Plastic Omnium. Il décrit donc en particulier celles de ses procédures qui visent à assurer la fiabilité de ses comptes consolidés et de son contrôle sur les entités dont elle détient une participation majoritaire.

En ce qui concerne les participations significatives sur lesquelles elle exerce un contrôle partagé, la Compagnie examine et évalue régulièrement leur fonctionnement et use de toute son influence pour qu'elles se conforment à ses exigences en matière de contrôle interne.

2.2. Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques

> Organisation générale

Le Groupe Plastic Omnium est constitué de deux pôles :

- **le pôle Automobile** (Plastic Omnium Auto Exterior et Inergy Automotive Systems) ;
- **le pôle Environnement.**

Sous la supervision et le contrôle de la Direction Générale de la Compagnie Plastic Omnium, ces divisions sont autonomes dans la mise en place des moyens et des ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs financiers dont elles sont responsables sur la base du budget annuel accepté par la Direction Générale.

> Organisation du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques au sein du Groupe repose sur le respect des règles et principes de son Référentiel de contrôle interne d'une part et sur la mise en œuvre de démarches lui permettant

d'améliorer continuellement la gestion des risques majeurs auxquelles elle pourrait être confrontée d'autre part.

L'organisation du dispositif implique l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise. Néanmoins, sa structure repose sur sept fonctions clés que sont :

- la Présidence et Direction Générale, la Direction des Risques et le Comité de contrôle interne qui exercent leur surveillance sur le dispositif ;
- les Directions opérationnelles de chaque Division, les Directions fonctionnelles centrales et l'audit interne qui constituent trois niveaux de contrôle distincts ;
- le Conseil d'Administration.

La Présidence et la Direction Générale de la Compagnie Plastic Omnium définissent la politique dont procèdent l'organisation et les fonctionnements du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

Elle est assistée dans cette mission du **Comité de Direction**, instance collégiale de pilotage et de décision. Il est composé du Président-Directeur Général, des Directeurs Généraux Délégués, de la Directrice du plan et des fusions/acquisitions, du Directeur Financier, du Secrétaire Général et Directeur Juridique, du Directeur des Ressources Humaines et des Directeurs Généraux de Divisions. Il se réunit une fois par mois pour examiner les activités du Groupe, analyser sa situation et débattre de ses perspectives. Il traite de façon transversale des sujets relatifs aux activités commerciales, à l'organisation, aux investissements, aux affaires sociales et légales, à la sécurité et à l'environnement, à la recherche et au développement, aux opérations de fusion-acquisition, et au financement du Groupe. Tous les mois, il analyse les résultats des divisions et filiales et l'évolution de leur bilan, notamment l'évolution des investissements et des besoins en fonds de roulement, par rapport à la situation de l'année précédente et aux prévisions du budget mensualisé. Il examine aussi une prévision à trois mois glissante du compte de résultat et du bilan et oriente de façon proactive la gestion du Groupe. Il valide également chaque trimestre la révision des prévisions de l'année en cours. Chaque année en juin, il analyse les plans stratégiques à 3/5 ans des Divisions et du Groupe. Ces plans orientent ensuite les travaux du budget définitivement adopté en décembre.

> Le Référentiel de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de la Compagnie Plastic Omnium repose en premier lieu sur son référentiel de contrôle interne qui regroupe l'ensemble des principes et des règles applicables dans les sociétés qu'elle contrôle majoritairement. Le référentiel est constitué du **code de conduite**, des **règles** et **procédures** du Groupe et du **manuel de procédures comptables et financières**.

• **Le code de conduite :**

au-delà des responsabilités économiques qui lui incombent, la Compagnie Plastic Omnium attache une importance particulière au respect des droits liés à la personne et des règles propices au développement durable. La Compagnie Plastic Omnium est signataire du pacte mondial **Global Compact** qui, avec le **code de conduite Plastic Omnium**, manifestent l'esprit d'engagement responsable qui l'a toujours animée. Ils exposent les valeurs qui président aux comportements individuels et collectifs que la Compagnie entend promouvoir et qui déterminent les principes fondamentaux sur lesquels s'enracinent les règles et procédures de son contrôle interne.

Le Code de Conduite s'applique à la Compagnie ainsi qu'à toute société affiliée dans laquelle elle détient une participation majoritaire. Plastic Omnium exerce toute son influence et ses droits pour encourager les autres filiales à mettre en place des lignes de conduite cohérentes avec les dispositions de ce Code. Il est de la responsabilité des dirigeants, des membres du Comité de Direction, des Directeurs de Division et des directeurs de site de s'assurer que tous les collaborateurs en prennent connaissance et disposent des moyens suffisants pour s'y conformer. En retour, le code requiert que chaque collaborateur fasse preuve, par son comportement, d'un engagement personnel et continu dans le respect des lois et des règlements en vigueur ainsi que des règles d'éthique qu'il énonce.

• **Le corps de règles et les procédures Groupe :**

la Compagnie Plastic Omnium dispose de règles qui définissent les rôles et responsabilités de la Direction Générale, des Directions centrales de la Compagnie Plastic Omnium et des Directions opérationnelles de ses Divisions et filiales dans les domaines suivants :

- Gouvernance & Juridique ;
- Ressources Humaines ;
- Trésorerie (financements) ;
- Ventes ;
- Achats (exploitation et investissements) ;
- Immobilier ;
- Systèmes d'Information.

Les règles traitent de l'exploitation courante, comme des opérations non courantes de l'entreprise. Elles constituent une référence unique, globale et exhaustive en vue d'assurer le caractère cohérent et suffisant des procédures de contrôle interne mises en œuvre dans le Groupe. Elles sont déclinées, dans un certain nombre de cas, en procédures qui en précisent les modalités d'application.

- **Le manuel de procédures comptables et financières :** la Compagnie Plastic Omnium dispose d'un manuel de procédures comptables et financières, conforme aux normes IFRS. Ces procédures comptables

sont applicables dans l'ensemble du périmètre de consolidation du Groupe.

Inscrit dans une démarche d'amélioration permanente du dispositif de contrôle interne, le référentiel de contrôle interne comme le manuel des procédures comptables et financières font l'objet d'additions et de mises à jour récurrentes afin de tenir compte, de manière toujours plus adaptée, des usages établis, de l'évolution de l'organisation et de la réglementation.

> **Gestion des risques**

Les principaux risques auxquels la Compagnie Plastic Omnium est exposée sont présentés au chapitre p. 73 « Gestion des risques » du Rapport de gestion. Il décrit également les principales démarches ou procédures qui visent à prévenir et maîtriser ces risques de manière adaptée.

En 2009, la cartographie des risques existante a été mise à jour. Elle constitue une base d'analyse dont le but est de vérifier la pertinence des démarches mises en œuvre au niveau du Groupe et, le cas échéant, d'engager des actions visant à renforcer ou compléter les démarches existantes. Cet exercice, réalisé au niveau du Groupe, est animé par la Direction des risques en collaboration avec les Directions opérationnelles et les Directions fonctionnelles.

> **Activités de contrôle**

La Compagnie Plastic Omnium cherche à conjuguer responsabilité et indépendance de jugement de trois niveaux d'acteurs opérant un contrôle sur ses opérations et sur ses démarches de maîtrise de risques : les Directions opérationnelles, les Directions fonctionnelles centrales et l'audit Interne.

Les **Directions opérationnelles** mettent en œuvre les structures et les moyens nécessaires à l'application satisfaisante des principes et des règles de contrôle interne dans leurs activités. Elles suivent en particulier la pertinence des actions correctives mises en œuvre à la suite des missions menées par l'Audit Interne. Elles sont également responsables de l'identification des risques propres à leur activité et du déploiement, dans une juste mesure, des démarches qui visent à en assurer la maîtrise.

Les **Directions fonctionnelles centrales**, à savoir la Direction des ressources humaines et du développement durable, la Direction financière et des systèmes d'information et la Direction juridique, sont investies, dans leurs domaines d'expertise, des pouvoirs les plus étendus pour établir les règles et procédures de la Compagnie Plastic Omnium. Elles ont la charge d'animer leurs réseaux fonctionnels et d'en contrôler les activités, ayant pour objectif de protéger les intérêts du Groupe et de toutes ses parties prenantes.

Dans le domaine du contrôle interne et de la gestion des risques en particulier, elles sont chargées d'analyser les

risques propres à leurs fonctions et d'élaborer les schémas nécessaires à leur bon fonctionnement ; elles produisent et mettent à jour le référentiel de contrôle interne et les démarches transversales de maîtrise des risques. Ce faisant, elles sont tenues de garantir la pertinence du référentiel de contrôle interne au regard des normes, réglementations et lois en vigueur et mettre en œuvre aux niveaux adéquats les moyens nécessaires à la communication de l'information qu'elles produisent.

La Compagnie Plastic Omnium dispose d'un **département d'audit interne** centralisé qui, rattaché à la Direction des risques du Groupe, dépend de la Direction générale de la Compagnie. Il rend compte par ailleurs périodiquement de ses travaux au Comité de Contrôle Interne, organe de surveillance du Contrôle interne. Il procède à des évaluations du dispositif général et veille à l'efficacité de sa mise en œuvre.

Le département d'audit interne conduit des missions d'audit sur un périmètre comprenant toute filiale dont la Compagnie Plastic Omnium, seule ou conjointement, détient le contrôle. En conclusion de chacune de ses missions, l'audit interne émet des recommandations auxquelles les entités auditées répondent par un plan d'actions approprié faisant l'objet d'un suivi systématique des équipes de Direction dans les divisions. Le plan annuel des missions est établi en fonction de la fréquence des audits passés et du contexte dans lequel chaque entité opère en matière de contrôle et de risque. Aucune des missions réalisées en 2009 n'a révélé de dysfonctionnement significatif.

Par ailleurs, le département d'audit interne supervise les campagnes annuelles d'**auto-évaluation** du contrôle interne, lancées depuis 2006. L'élaboration du questionnaire s'inspire en partie du guide d'application annexé au cadre de référence de l'AMF. Il constitue un outil efficace tant d'évaluation que de sensibilisation récurrente des organisations locales. Il contribue enfin aux travaux de préparation des audits entrepris par le département d'audit interne.

À noter que l'application des normes internationales relatives à la sécurité, à l'environnement et à la performance de nos démarches d'assurance qualité, ainsi que les diligences de nos compagnies d'assurances et de nos clients, donnent lieu à des audits spécialisés récurrents réalisés par des organismes indépendants. Au 31 décembre 2009, 96 %, 90 % et 77 % des sites détenus à au moins 50 % et éligibles étaient respectivement certifiés ISO-TS16949 (ou ISO 9001), ISO 14001 et OSHAS 18001.

> Information et communication

Les règles et procédures du contrôle interne sont accessibles aux collaborateurs sur la page d'accueil du portail intranet du Groupe. Au demeurant, le déploiement du contrôle interne repose pour une grande part sur les activités de formalisation, d'animation, de formation et

de reporting assurées par les directions fonctionnelles centrales. Ces activités, dont fait partie l'auto-évaluation déjà évoquée, témoignent auprès des Directions locales de l'importance que la Direction Générale accorde aux processus de contrôle.

Enfin, la diffusion de l'information relative à l'élaboration de l'information financière et comptable fait l'objet de processus spécifiques dont les mécanismes seront décrits plus loin dans ce rapport.

> Surveillance

La surveillance permanente du dispositif relatif au contrôle interne et à la gestion des risques incombe à la Direction Générale, assistée de la Direction des Risques.

La Direction des Risques exerce une surveillance critique sur le dispositif de contrôle interne au regard de sa mission particulière. Elle rend compte de ses analyses et préconisations à la Direction Générale, dont elle dépend directement, ainsi qu'au Comité de Contrôle Interne. Elle anime par ailleurs la démarche d'identification des risques entreprise au niveau du Groupe et pilote l'élaboration du plan de maîtrise des risques qui en résulte.

Un **Comité de Contrôle Interne**, assure la coordination et la supervision générale du bon fonctionnement du dispositif de Contrôle interne. Le Comité de Contrôle Interne est présidé par le Secrétaire Général de la Compagnie Plastic Omnium. Il compte parmi ses membres le Directeur Général Délégué, le Directeur des Ressources Humaines, le Directeur Financier, quatre membres des Comités de Direction issus de nos deux pôles d'activité, le Directeur des Risques et le Directeur de l'Audit Interne. Ce comité s'assure de la qualité du dispositif et de son efficacité. Il rend compte de ses conclusions au Président-Directeur Général, dont il relaie les remarques ou orientations. Sa composition lui donne autorité pour formuler les instructions qui lui paraissent utiles ou nécessaires et coordonner les efforts de l'ensemble des acteurs prenant part au dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

Enfin le **Conseil d'Administration** examine l'ensemble des grandes hypothèses et orientations de la Compagnie Plastic Omnium arrêtées par la Direction Générale.

2.3. Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable de la Société

> Principes d'élaboration de l'information financière du Groupe

Dans le domaine de l'élaboration de l'information financière du Groupe, la Direction Financière, qui en assure l'homogénéité, est investie des missions suivantes :

- définir les normes comptables et financières du Groupe, conformément aux standards internationaux ;

- définir la politique de production de l'information financière ;
- coordonner les systèmes d'information relatifs à la production des données comptables et financières ;
- contrôler l'information financière des filiales ;
- produire l'information financière relative aux comptes consolidés du Groupe.

L'homogénéité des états financiers du Groupe est garantie par l'adoption d'un plan de compte commun à toutes les entités du Groupe. Ce plan tient compte de la spécificité des différentes activités des filiales du Groupe. Il est défini par le département « normes et principes comptables » rattaché à la Direction Comptable et Fiscale qui est seule compétente pour le modifier.

Cette homogénéité est ensuite assurée par une gestion coordonnée des systèmes d'information qui concourent à la production de l'information financière de chaque filiale du Groupe : les processus de reporting et de consolidation des comptes sont standardisés et unifiés par l'utilisation d'un logiciel unique ; par ailleurs, sur la base d'un progiciel préconisé par le Groupe, les divisions ont développé des systèmes intégrés de gestion, déployés sur la majorité de leurs sites industriels, contribuant ainsi à la maîtrise des informations nécessaires à la formation des états financiers.

L'information financière Groupe est produite à l'occasion des processus structurants que sont :

- le reporting mensuel ;
- la consolidation statutaire biannuelle ;
- le budget annuel.

Toutes les filiales contrôlées directement et indirectement par la Compagnie Plastic Omnium entrent dans le périmètre de ces trois processus.

> Processus de reporting financier et processus de contrôle

La fonction comptable dans le Groupe Plastic Omnium est décentralisée en filiale. Un premier niveau de contrôle et d'analyse des états financiers est assuré au niveau local, puis au niveau central dans chaque Division. Enfin, un troisième niveau de contrôle est assuré par la Direction Financière du Groupe.

Le reporting est produit mensuellement. Il est communiqué huit jours après la clôture mensuelle à la Direction Générale et analysé en Comité de Direction. Il comprend un compte de résultat établi par destination avec un détail des coûts de production, de structure et des frais de personnel, un tableau complet des flux de trésorerie, une prévision de l'activité sur les trois mois à venir et un « tableau de bord » relatif à l'environnement et à la sécurité. Ces éléments sont élaborés aux niveaux du Groupe, des Divisions et des filiales. Le reporting établit une comparaison de ces différents éléments, sur le mois écoulé et en cumul sur l'année, par rapport au réalisé de

l'année précédente et au budget de l'année en cours. Il en analyse les principales variations.

Le processus d'élaboration du budget débute en septembre. Établi par chaque filiale et consolidé au niveau des Divisions, il est soumis à la Direction Générale en novembre et validé en décembre avant présentation au Conseil d'Administration de la Compagnie Plastic Omnium. Il est constitué du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie et des flux de capitaux employés par filiale et par Division pour l'année n+1 et des grands agrégats du compte de résultat pour les années n+2 et n+3.

Des états « réestimés » sont produits régulièrement et visent à mettre en œuvre des actions correctives au regard des objectifs fixés lors du budget. Ils permettent également à la Direction Générale de communiquer de manière fiable sur l'évolution de la situation.

Le budget est établi dans la continuité du plan stratégique et financier, approuvé tous les ans en juillet par la Direction Générale. Ce dernier présente les comptes de résultat et les bilans prévisionnels des trois/cinq années suivant l'exercice en cours. Il tient compte des stratégies commerciale, industrielle et financière du Groupe et des Divisions.

En ce qui concerne la gestion de la trésorerie, Plastic Omnium Finance, société faisant office de banque interne, assure le financement des filiales que le Groupe contrôle. Par son intermédiaire, dans tous les pays où les règles locales le permettent, la Compagnie Plastic Omnium centralise la gestion de la trésorerie de ses filiales (« cash pooling ») et opère une compensation mensuelle de leurs dettes et créances mutuelles (« netting »). Elle gère ainsi leur flux de financement et contrôle au quotidien leur situation de trésorerie.

De manière générale, aucune filiale du Groupe ne peut négocier de financement auprès d'un tiers sans l'accord de la Direction Générale. Les filiales financées directement par Plastic Omnium Finance disposent d'une ligne de crédit mensualisée, fixée à l'occasion de l'exercice budgétaire et autorisée par la Direction Générale. Tout tirage excédant 95 % du montant de cette ligne doit être justifié par le Directeur de la filiale ou le Directeur Général de la Division auprès du Président-Directeur Général du Groupe.

Par ailleurs, Plastic Omnium Finance centralise l'ensemble des opérations de couverture relatives aux risques de change ou de taux.

Un reporting de trésorerie est transmis chaque semaine au Président-Directeur Général, aux Directeurs Généraux Délégués. Il comprend la situation de trésorerie de chaque Division et du Groupe ainsi qu'une comparaison de cette situation par rapport à celle constatée lors de l'exercice précédent et par rapport à celle prévue au budget de l'année en cours.

En 2008, un audit des procédures de fonctionnement de la trésorerie et des opérations financières, conduit par un cabinet externe de rang international, a conclu à « une maîtrise appropriée des transactions et opérations financières de trésorerie. »

Aucun incident notable et significatif, ni aucun changement remarquable, n'a été relevé en 2009 qui puisse remettre en cause l'efficacité du contrôle interne décrit ci-dessus.

2.4. Travaux prévus en 2010

Engagée dans une démarche d'amélioration permanente de son système de contrôle interne, la Compagnie Plastic Omnium complétera certaines procédures, sur la base des règles formalisées et publiées en 2008 et 2009, afin d'en renforcer la pertinence d'une part et d'en faciliter l'appropriation par les opérationnels d'autre part. Cette démarche, dans laquelle la Direction des Risques est pleinement impliquée, couvre nos procédures de contrôle interne, nos procédures comptables et financières et nos démarches de maîtrise de risques.

Par ailleurs, l'Audit interne mettra en place des outils nouveaux lui permettant d'améliorer sa performance et de renforcer le processus de suivi de ses recommandations.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la Compagnie Plastic Omnium

> Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Compagnie Plastic Omnium et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président

Autres informations

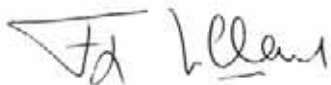
Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-3 du Code de commerce.

Fait à Paris-La Défense et Courbevoie, le 31 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit

MAZARS



François Villard



Thierry Colin